



**Conseil d'Administration
Du Centre Communal
d'Action Sociale
Séance du 21 Juin 2022**

Délibération 2022 - 48

Secrétaire de séance

Sylvie SOIRAT

Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Ne prend pas part : 0

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUTSAS

Autres

M. Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juin à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice- président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du mercredi quinze juin 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Nicolas PUJOL à Madame Diane MICHOUDET

48/ SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION « YOGA DU RIRE » DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT qu'une prestation sera organisée mercredi 12 octobre 2022 de 14 heures 30 à 16 heures 30, au Carré, 3 bis rue d'Orléans, dans le cadre de la semaine bleue,

CONSIDERANT que cette prestation « Yoga du rire » sera dispensée par l'entreprise « Grenouille Zen », 106 rue Nationale, 75013 PARIS, représentée par Madame Fanny EI PIOFFRET, gérante,

CONSIDERANT que le coût de cette prestation « Yoga du rire » s'élèvera à 330,00 € exonéré de TVA (TROIS CENT TRENTE EUROS exonéré de TVA).

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, à signer un contrat avec l'entreprise « Grenouille Zen », 106 rue Nationale, 75013 PARIS, représentée par Madame Fanny EI PIOFFRET, gérante,

ARTICLE 2 : DIT que le coût de la prestation « Yoga du rire » dispensée par l'entreprise « Grenouille Zen », 106 rue Nationale, 75013 PARIS, représentée par Madame Fanny EI PIOFFRET, gérante, organisée mercredi 12 octobre 2022 de 14 heures 30 à 16 heures 30, dans le cadre de la semaine bleue, s'élèvera à 330,00 € exonéré de TVA (TROIS CENT TRENTE EUROS exonéré de TVA) payés sur présentation de facture après la prestation.



ARTICLE 3 : DIT que la dépense correspondante sera à imputer à la nature 6288-fonction 610 (Autres Services extérieurs), du budget de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 21 juin 2022

Pour extrait conforme,
**Par délégation du Président du CCAS,
Le Vice-président,**




Jean-Christophe PIERSON